

respondance des trains, dans l'heure d'arrivée à Toronto, du train du chemin de fer national qui part d'Ottawa le soir. Les trains du Grand-Tronc à destination de l'ouest d'Ontario partent quelque temps avant l'arrivée du train d'Ottawa. Les passagers pour l'ouest d'Ontario sont ainsi obligés de perdre une journée, parce qu'on n'a pris aucune mesure pour assurer la correspondance des trains. La simple mention de cette affaire dans le hansard de la Chambre devrait venir à la connaissance de la direction des chemins de fer nationaux, qui devrait y remédier.

M. McKENZIE: J'ai reçu des rapports au sujet de la condition des clôtures de la section de l'Intercolonial de Point Tupper à Sydney. On dit que les clôtures de ces 90 milles de ligne sont en ruines et il y a danger que les animaux des cultivateurs se fassent tuer par les trains.

J'ai confiance que le ministre portera cette affaire à l'attention des autorités compétentes et que l'on agira.

L'hon. M. REID: Je m'en occuperai.

L'hon. MACKENZIE KING: Je remarque en parcourant le hansard que le ministre a dit hier soir, à propos de quelques-uns de ces item, que le premier ministre et moi avions convenu qu'ils seraient adoptés. Mon honorable ami a dû être mal renseigné. Le premier ministre ne m'a jamais parlé des estimés, ni lui en ai-je parlé. Il n'y a eu aucune entente d'aucune sorte entre nous.

L'hon. M. REID: J'avais compris en causant avec le premier ministre que les item non contentieux devaient être adoptés et j'étais sous l'impression qu'il y avait eu entente à ce sujet avec le chef de l'opposition. J'accepte cependant la déclaration de mon honorable ami. J'étais dans l'erreur et je lui en fais mes excuses.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER : Vous avez fait adopter les item.

M. DECHENE: L'on m'a fait remarquer il y a quelques jours, que les trains de fret allant à l'est ou à l'ouest sont obligés de garder la voie principale trois ou quatre heures durant, à Montmagny, faute de commodités suffisantes pour les marchandises. La ligne principale donne sur le dépôt à marchandises. Chaque fois qu'un convoi de voyageurs arrive, il faut que le convoi de fret se gare sur la voie d'évitement pour revenir ensuite sur la voie principale. De là délai de trois à quatre heures quelquefois. La compagnie des ma-

[M. Morphy.]

chines agricoles de Montmagny expédie en moyenne huit à dix chars de fret par jour et elle en reçoit ainsi une quantité considérable. Le besoin de commodités convenables est donc urgent et si le dépôt était construit cette année le long de la voie d'évitement, ce serait une bonne économie de temps et d'argent à cet endroit. Le retard ainsi occasionné aux convois de fret représente une assez grosse perte d'argent. J'y attire l'attention du ministre et j'espère qu'il s'en occupera.

L'hon. M. REID: Je m'en occuperai.

(L'article est adopté.)

Montant requis pour payer la compagnie du parc Saint-Charles, limitée, pour un terrain occupé par la commission du port de Québec, conformément à la sentence de l'arbitre, subséquentement confirmée par la cour supérieure, en faveur de la demanderesse, \$60,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Je m'oppose à cet item. Voici un autre escamotage injustifiable. C'est une affaire scandaleuse et dans son propre intérêt, mon honorable ami le ministre des Finances ne devrait pas insister pour l'adoption de cet item. Je me rappelle ce mot d'un vieux cynique en vedette dans la vie publique il y a quelques années, qui disait que si parfois il avait acheté des votes, il avait du moins la satisfaction de les avoir payés avec l'argent du peuple. Cet item tend à remplir les promesses faites durant une élection qui vient d'avoir lieu. Les intéressés dans cet escamotage ont figuré au premier plan dans l'élection récente de Yamaska. On se rappellera que j'ai fourni au Gouvernement l'occasion de se ressaisir au sujet d'un crédit de même nature, il y a quelques années. Le ministre des Travaux publics (M. Carvell) soumit au Parlement un item de \$223,000 pour une spéculation de terrain dans le voisinage même de ce parc. J'attirai aussitôt l'attention du ministre des Finances et de M. Carvell sur l'inconvenance de cette demande ou de cet assaut sur le trésor public et M. Carvell fit réexaminer l'affaire avec le résultat qu'au lieu d'avoir à payer \$223,000 d'après un arbitrage, la cour suprême déclara que le trésor public ne devait, en chiffres ronds, que \$25,000. De sorte que je puis dire que j'ai sauvé \$200,000 au pays dans cette transaction. Je dis maintenant au Gouvernement — et j'avertis le premier ministre et le ministre des Finances — que cet item est en tout semblable à celui que je viens de mentionner. Le comité se souviendra que la cause avait été portée en cour d'Echiquier et que le juge en rendant